



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex

tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : <https://www.equipementcgt.fr>

Comité Social d'Administration Ministériel Réunion du 28 mars 2024

Monsieur le secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,
Chers camarades,

Le contenu de l'ODJ de cette séance de CSA ministériel, pour le moins consistant, est révélateur de l'indifférence voire du mépris du pouvoir politique vis-à-vis des personnels et de leurs missions ainsi que de leurs représentants.

Des politiques statutaires qui ne répondent pas aux revendications des agents à l'image de la mobilisation des officiers de ports ou qui conduisent à mettre des corps en extinction, à réduire leur technicité et leur expertise comme les PETPE pour accompagner des réformes destructrices affaiblissant l'action publique à l'image de la loi 3DS qui favorise la privatisation. Le 14 février, la loi « visant à faciliter la mise à disposition aux régions du RRNC » a modifié l'article 40 de la loi 3 DS notamment pour permettre la délégation de la signature du président de région ainsi que la subdélégation aux chefs de services, ou partie de service de l'Etat exerçant des fonctions de responsabilité qui pourront à leur tour subdéléguer au niveau territorial ou fonctionnel. Ces modifications confirment le manque de compétences des régions dans le domaine routier, comme nous l'affirmons depuis le début de ce projet de réforme. C'est donc un retour à la situation actuelle, tout ça pour ça ! Une autre modification fondamentale de la loi effectuée quelques semaines plus tôt concerne le délai alloué aux régions pour signer les conventions avec l'Etat. Ce délai est passé de 8 mois à 16 mois. Dans les motifs exposés, cette modification permettrait d'assurer le cadre juridique de la loi. C'est la preuve que nous avons raison de dire que la date inscrite dans la loi était à respecter et non pas inscrite à titre indicatif comme vous l'affirmiez. De plus, lors de ses interventions dans le cadre de la commission des lois, le ministre des Transports a confirmé qu'il pensait que les collectivités territoriales agissaient bien mieux que l'Etat dans le domaine routier. Il dit même qu'une nouvelle proposition de transfert des réseaux aux départements est envisageable, voir déjà envisagée. L'avenir semble tout tracé pour les DIR avec un ministre qui loue ouvertement les compétences des collectivités territoriales au mépris des services qu'il devrait défendre. Nous lui rappelons que la loi de transfert de 2004 a fait chuter la qualité du réseau routier français de la première à la 18^e place mondiale en à peine plus de 10 ans.

Des années de baisse dogmatique des effectifs et l'insuffisante reconnaissance des qualifications et des compétences ont inexorablement mené à une perte d'attractivité favorisant la voie à une précarisation généralisée de l'emploi et une déstabilisation des valeurs fondatrices d'intérêt général de la Fonction publique. L'invisibilisation d'études prospectives qui ne vont pas dans le sens de nos gouvernants, le

dénigrement de missions de normes et de contrôle d'agents publics, la mise en concurrence des personnels portent atteinte à l'intégrité des missions des agents qui, fragilisés publiquement, se sentent jetés en pâture à l'opinion publique.

Par exemple, mieux vaut annoncer à la presse des primes à qui mieux mieux dans le cadre des JO pour laisser entendre à l'opinion publique que c'est la seule chose que les fonctionnaires souhaitent pour calmer leur colère alourdissant dans le même temps la dette publique ! Ils l'ont démenti le 19 mars en grève et dans les manifestations en défendant le service public dans son ensemble.

Fragiliser la Fonction publique c'est faciliter le bon fonctionnement de l'économie libérale, qui elle-même profite le plus à ceux qui capture la majeure partie des profits issus du travail, profits qui ne retournent pas dans le circuit de redistribution nécessaire pour couvrir les besoins de la population.

Fragiliser la Fonction publique et ses agents c'est aussi organiser la restitution des armes des agents de l'OFB dans les préfectures, contrairement à ce qui nous a été dit par le Ministre lors de notre entrevue du 13 février dernier. Cela revient à mettre une cible dans le dos des agents. À moins qu'il ne s'agisse d'organiser l'abandon des missions de police de l'eau et de la nature, de la chasse et de la pêche ! Ce qu'attendent évidemment certains exploitants agricoles. Nous attendons ici un éclaircissement sur la position du Ministre quant à ce désarmement.

Fragiliser la Fonction publique c'est encore permettre ou laisser faire les dégradations commises par des membres de syndicats patronaux d'exploitants exploités agricoles. Un des derniers exemples en date est celui de la destruction de l'entrée de la DREAL PACA le 19 février. Dégradations permises par une passivité complice des forces de l'ordre pourtant bien présentes. Quelle a été la réaction du ministre ou de son secrétaire général suite à cette agression ? Heureusement, la Direction de la DREAL a su prendre les mesures immédiates appropriées de soutien aux agents mais il semble aujourd'hui que la DREAL a renoncé à déposer une plainte pour cette agression. Qu'en est-il ? Fragiliser la Fonction publique, conduit à fragiliser, voire mettre en danger les agents dont vous devez assurer la sécurité au travail.

A ce jeu éminemment dangereux, de non-réponse aux revendications et de reculs sociaux, d'inégalité de traitement, de mépris vis à vis des organisations syndicales représentatives, de non prise en compte des aspirations professionnelles, l'audience de forces nocives aux idées fascisantes gagnent du terrain de scrutin en scrutin y compris dans la fonction publique.

C'est donc dans ce contexte, déjà bien tendu, que le président et son gouvernement assume sans état d'âme une baisse des dépenses publiques de 10 milliards d'euros en 2024 et de 20 milliards en 2025, l'écologie, l'emploi et l'enseignement étant les plus visés alors que ces sujets préoccupent en priorité les citoyens. La baisse de plus de 2 milliards pour notre pôle représente 9 % du budget initialement prévu.

Outre la perte de capacité d'action en termes de programmes, nul doute que ces coupes budgétaires impacteront d'une manière ou d'une autre les conditions de travail déjà fortement dégradées des personnels de notre pôle. D'ailleurs, trois agents se sont faits agressés par des usagers ces dernières semaines à la DIRIF et la DIRCE sans que les chefs de service n'apportent leur soutien dans la protection des agents. Le pire c'est qu'un agent a été mis à la merci de son agresseur par l'administration en lui transmettant son numéro de téléphone de service, ce dernier faisant pression à tout prix pour que l'agent retire sa plainte. Monsieur le Secrétaire Général nous vous demandons de protéger l'agent en lui attribuant un nouveau numéro de téléphone et en faisant en sorte que l'utilisateur stoppe cette intimidation insupportable. Une fois de plus vos plans de prévention ne semblent pas permettre pas aux agents d'éviter de telles situations.

La CGT appelle les personnels à se mobiliser pour obtenir de meilleures conditions de travail le 25 avril.

Nous vous remercions de votre attention.